

REC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN

N° 34

1^{er} trimestre 2011

Edité le 01 avril 2011

JANVIER 2011

FEVRIER 2011

MARS 2011

SOMMAIRE

Page 4	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2011
Page 5	DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2011
Page 8	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2011
Page 13	ARRETES DU MAIRE

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 02 FEVRIER 2011

1. Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Stéphane CHEMOUILLI de ses fonctions de conseiller municipal présentée par courrier en date du 12 janvier 2011, le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Emmanuel PRODAULT qui a accepté de reprendre cette fonction par courrier daté du 23 janvier 2011.

2. Approbation procédure d'urgence

En raison de l'urgence à délibérer sur le dossier d'enquête publique concernant le GAEC de l'Epine en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter, le conseil municipal approuve la convocation d'urgence de la séance du conseil municipal du 02 février 2011.

Adopté à l'unanimité

3. Enquête publique GAEC de l'Epine

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet du GAEC de l'Epine d'exploiter un élevage avicole de 67 320 animaux équivalents et une unité de traitement des effluents d'élevage et de déchets de méthanisation et compostage au lieu dit « l'Epine » à Saint-Berthevin.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES

AU CONSEIL MUNICIPAL 08 FEVRIER 2011

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T. (Délégations du Conseil Municipal au Maire).

DECISION N°92 DU 3 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que le service Enfance Jeunesse et Vie scolaire organise un spectacle pour enfants le 15 décembre 2010 sur le thème de Noël, signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Art Zygothe de Laval pour les représentations intitulées « Si j'étais ».

Montant de la prestation : 474,80 € TTC

DECISION N°93 DU 14 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu l'écriture d'ordre à passer pour le dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs de 1 373 €

Vu la première échéance de l'emprunt mis en place en 2010 non prévue au budget

Considérant que les crédits sont insuffisants, il est procédé à un virement de crédit de 373 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N°94 DU 14 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu que les crédits pour le paiement des honoraires de la DDAF pour le contrôle de l'affermage n'étaient pas prévus, un virement de crédit de 3 520 € pris sur les dépenses imprévues est effectué.

DECISION N°95 DU 14 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la réalisation d'une mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement du centre ville, séquences 3 et 4, la proposition du cabinet LEPAGE-NAUDIN de Changé est retenue.

Montant du contrat : 2 437,50 € HT soit 2 915,25 € TTC

DECISION N°96 DU 16 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu le projet de construction d'une salle de tennis et club house,

Considérant la nécessité de souscrire une assurance dommages ouvrages,

La proposition de la société SMABTP est retenue pour un montant unique de 23 968,53 € TTC calculé sur la base d'un coût de travaux de 2 517 110,33 € TTC. Pour un coût final de travaux supérieur, l'assurance dommages ouvrages sera également supérieure par application des mêmes pourcentages :

- 0,8502 % TTC pour l'assurance dommages ouvrages obligatoire
- 0,0170 % TTC pour la garantie facultative des éléments d'équipement
- 0,0850 % TTC pour la garantie facultative des dommages immatériels après réception

DECISION N°97 DU 20 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la réalisation d'une mission d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Onzième Léger, la proposition du cabinet SARL ZUBER MAILLARD de Laval est retenue. Le montant des honoraires pour la mission géomètre est réparti comme suit :

- plan topographique : 950 € HT
- établissement du dossier de convention avec le Conseil Général : 450 € HT

Le montant des honoraires, pour la mission maîtrise d'œuvre, sera calculé par application des pourcentages sur le montant hors taxes de l'estimation des travaux (110 000 € HT) pour les prestations des missions APD et PRO et sur les montants hors taxes des marchés travaux pour les prestations des missions ACT, DET et AOR. Le taux de rémunération est fixé à 5,80 %.

DECISION N°98 DU 23 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la fourniture de combustible (granulés bois) dans le cadre de l'utilisation de la chaufferie du Centre Technique Municipal pour une durée de cinq ans à compter du 15 décembre 2010, la proposition de l'entreprise ANJOU BOIS ENERGIE de Cizay La Madeleine (49) est retenue.

Le montant du contrat est établi sur la base de 208 € HT la tonne. Les prix sont définis en début de campagne de chauffe, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet de chaque année.

DECISION N°99 DU 31 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Considérant l'écriture d'ordre des dépenses de personnel affecté par la collectivité au service eau potable pour un montant de 6 291,29 € et considérant que les crédits au budget primitif sont insuffisants, un virement de crédits de 300 € pris sur les dépenses imprévues est effectué.

DECISION N°1 DU 4 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que des interventions autour du livre et du tout petit sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Véronique MARTIN d'Andouillé est autorisée à animer une conférence et réflexion autour du livre et du tout petit, une présentation de livres ainsi que la projection d'un film « ACCES » et échanges les mardis 18 janvier et 15 mars 2011.

Coût de la prestation : 300 €

DECISION N°2 DU 4 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que des séances de psychomotricité sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Françoise MARIEL de Laval est autorisée à animer une soirée débat sur la psychomotricité de l'enfant.

Coût de la prestation : 210 €

DECISION N°3 DU 4 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que des séances de psychomotricité sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Françoise MARIEL de Laval est autorisée à animer des séances qui se dérouleront : mardi 8 février, jeudi 14 avril, jeudi 9 juin, mardi 20 septembre et jeudi 19 novembre 2011.

Coût des prestations : 460 €

DECISION N°4 DU 14 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité de passer un contrat d'entretien de la chaufferie du Centre Technique Municipal à compter du 1^{er} janvier 2011, la proposition de la société GEORGES et FOUCHER de Laval est retenue pour une rémunération annuelle de 420,00 € HT soit 502,32 € TTC. Le contrat est signé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

DECISION N°5 DU 19 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées par la ville de Saint-Berthevin pour 2011 et notamment la soirée Slam animée par Monsieur MOUCH et deux autres slameurs le 22 février 2011, l'association « L'Autre Association » de Nantes est engagée pour la représentation du spectacle « A l'abordage ».

Montant de la prestation : 1 000 € TTC

DECISION N°6 DU 24 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un contrat d'entretien des espaces verts du site de Coupeau à compter du 1^{er} janvier 2011, la proposition de la société LEROY PAYSAGES de Changé est retenue pour un montant annuel de 12 900 € HT soit 15 428,40 € TTC. Le contrat d'entretien est signé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

DECISION N°7 DU 24 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que la Maison des Jeunes organise une soirée débat dans le cadre du programme de l'espace accueil écoute jeunes, Madame Valentine LARDEAU, Psychologue, est autorisée à intervenir pour la soirée débat « La sexualité : comment l'aborder avec ses enfants » organisée le 25 janvier 2011.

Coût de la prestation : 150 €

DECISION N°8 DU 25 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat d'assistance informatique au bon fonctionnement des logiciels de gestion d'urbanisme et cartographie de la commune avec la société GEOSPHERE, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Montant du contrat : 1 846,62 €

DECISION N°9 DU 25 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat d'assistance informatique au bon fonctionnement du logiciel de gestion de médiathèque de la Bibliothèque municipale avec la société AGATE DISTRIBUTION, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Montant du contrat : 2 152,80 €

DECISION N°10 DU 25 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la nécessité de renouveler le contrat de droit d'utilisation des logiciels suivants : Etat-civil, Tables annuelles et décennales, Elections, Recensement militaire, Communication aux administrés et Gestion des salles, signature d'un contrat de droit d'utilisation de ces logiciels à compter du 1^{er} janvier 2011 avec la société SEGILOG selon les modalités suivantes :

- durée de 3 ans
- montant annuel de 4 617,76 €
- maintenance annuelle pour un montant de 513,08 €

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 08 FEVRIER 2011

1. Modification de la constitution d'une commission permanente : Commission Finances

Suite à la démission de M. Stéphane CHEMOUILI qui était membre de la commission Finances, le conseil municipal désigne M. Emmanuel PRODAULT pour siéger au sein de cette commission.

Adopté à l'unanimité

2. Modification de la constitution d'une commission permanente : Commission Culture, Communication, Vie associative

Suite à la démission de M. Stéphane CHEMOUILI qui était membre de la commission Culture, Communication, Vie associative, le conseil municipal désigne M. Emmanuel PRODAULT pour siéger au sein de cette commission.

Adopté à l'unanimité

3. Vote des subventions : Année 2011

Le conseil municipal attribue les subventions 2011 aux différentes associations dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

COMMISSION	Nom de l'Association	Subv° ordinaire versée en 2010	Subv° except° versée en 2010	Subv° ordinaire proposée en 2011	Subv° except° proposée en 2011	Vote
Associations berthevinoises						
<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Maternelle lac	1 140		1 280		Unanimité
	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Élémentaire lac	1 812		1 633		Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'école Publique Maternelle forêt	725		721		Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'École Publique Élémentaire forêt	1 095		1 027		Unanimité
	APEL école privée Jeanne d'Arc	1 670		1 500		Unanimité
	APEL Maternelle j d'arc	528,5		412		Unanimité
	APEL élémentaire j d'arc	679,5		709		Unanimité
	APEP Amicale parents élèves (écoles publiques)	1 670		1 500		Unanimité
	Projet aido-jeunes		200			Unanimité
	Maison Familiale Rurale	500		500		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
<i>Sous-Total</i>		9820	200	9282	0	
<i>FINANCES</i>	Amicale Anciens Afrique du Nord (AFN)	200		200		Unanimité
	Amicale du personnel Communal	1 500		1 500		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		1700	0	1700	0	
<i>SPORT</i>	Amicale des boulistes berthevinois	300		300		Unanimité
	Les Cyclos	600		500		Unanimité
	Retraite Sportive berthevinoise	200		200		Unanimité
	Association des écuries de la Servinière	300		0		
	USSB Athlétisme	4 037	950	4 132		Unanimité
	USSB Badminton (Fous du volant)	506		600		Unanimité
	USSB Basket	6 943		6 982		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Basket encadrement	6 000		6 000		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Basket national 3 cadets	1 500		2 000		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Basket Arbitrage	4 614		4 243		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Foot Ball	6 506		6 423		Unanimité
	USSB Foot Ball Encadrement	6 000		6 000		Unanimité
	USSB Foot Ball Arbitrage	3 452		3 175		Unanimité
	USSB Hand Ball	3 276		3 692		Unanimité
	USSB Hand Ball Arbitrage	3 368		3 097		Unanimité
	USSB Judo	1 992		2 050		Unanimité

	USSB Musculation	1 212		958		Unanimité
	USSB Tennis	1 781		1 945		Unanimité
	USSB Tennis entretien/encadrement	2 000		6 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53	1 675		1 844		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Arbitrage	525		485		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Encadrement	6 000		6 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A	11 000		11 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A- Coupe d'Europe		2 250			
	USSB Vietvodao	1 673		974		Unanimité
	USSB Vietvodao CEL					
	Fonds pour évènement sportif exceptionnel			2 000		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		75459,5	3200	80600	0	
<i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i>	ACSED (Téléthon)		92			Unanimité
	AFLEC	6 000	350	6 000		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Amicale Philatélique	150		150		Unanimité
	Amicale Retraités Berthevinois club Amitié	700		700		Unanimité
	Amis de la Musique	2 638		2 652		Unanimité
	ARCEM (assoc. restauration des calvaires en Mayenne)	300		300		Unanimité
	Atelier d'Activités Artisanales Poterie	300		300		Unanimité
	Cardamine	210	750	210		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Comité de Jumelage	8 016		8 223		Unanimité
	Les Libellules	800		800		Unanimité
	UCASIB	300				Unanimité
<i>Sous-Total</i>		19414	1100	19335	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Amicale des Pompiers	250		0		
<i>Sous-Total</i>		250	0	0	0	
<i>TRAVAUX</i>	Association du comice agricole des 5 cantons	500		150		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		500	0	150	0	
Total 1		107 144	4 500	111 067	0	

Associations hors commune						
<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	CAPEB Éducation Nationale	305		305		Unanimité
	Comité d'entente des associations de résistance	150		0		
	Institut Paul Cézanne	40		0		
<i>Sous-Total</i>		495	0	305	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Association des paralysés de France	100		100		Unanimité
	Les p'tits soleils (*)			100		Unanimité
	Coordination AMF/TELETHON 53	100		100		Unanimité
	Croix d'or Alcool Assistance			100		Unanimité
	Secours Catholique	400		450		Unanimité
	Secours Populaire Français	50				
	SPA (société protectrice des animaux)	120		120		Unanimité
	France Alzheimer Mayenne	100		0		
	UNAFAM	100		100		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		970	0	1070	0	
<i>TRAVAUX</i>	Prévention routière	170		100		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		170	0	100	0	
Total 2		1 635		1 475		

Services gérés par des associations ou établissements publics						
	La Ribambelle Halte Garderie	27 000		27 000		Unanimité
	Aid'à Dom	1 800		2 400		Unanimité
	OGEC	96 785		98 000		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		125585,28	0	127400	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	CCAS	68 980		70 000		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		68980	0	70000	0	
Total 3		194 565	0	197400	0	

TOTAL		303 344	4 500	309 942	0	
--------------	--	----------------	--------------	----------------	----------	--

(*personnes membres du bureau de l'association)

4. Vote des taux des contributions directes

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition :

- taxe d'habitation : 15 %
- taxe foncière sur le bâti : 22,80 %
- taxe foncière sur le non bâti : 38,98 %

Adopté à l'unanimité

5. Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2011

Le conseil municipal attribue au prêtre de Saint-Berthevin, M. Bernard TROHEL, une indemnité de gardiennage de l'église de 474,22 €, au titre de l'année 2011.

Adopté à l'unanimité

6. Complexe de tennis : Modification de l'AP/CP

Le conseil municipal décide de modifier l'autorisation de programme pour un montant de 2 569 189 € et d'ajuster les crédits de paiement 2011 et 2012 respectivement à 1 558 214 € et 315 945 €.

Adopté à la majorité

(4 abstentions + 1 pouvoir)

7. Renaturation du site de Coupeau : Modification de l'AP/CP

Le conseil municipal décide d'ouvrir un crédit de paiement pour l'année 2011 de 7 256 €.

Adopté à l'unanimité

8. Aménagement du centre-ville (séquences 3 et 4) : Modification de l'AP/CP

Le conseil municipal décide de modifier, pour le budget principal, l'autorisation de programme pour un montant de 3 729 357 € et d'ajuster les crédits de paiement 2011, 2012, 2013 et 2014 respectivement à 546 074 €, 742 758 €, 1 794 467 €, 570 207 €.

Le conseil municipal décide de modifier, pour le budget eau, l'autorisation de programme pour un montant de 327 824 € et d'ajuster les crédits de paiement 2011, 2012, 2013 et 2014 respectivement à 104 925 €, 219 186 €, 1 929 €, 641 €.

Le conseil municipal décide de modifier, pour le budget assainissement, l'autorisation de programme pour un montant de 205 346 € et d'ajuster les crédits de paiement 2011, 2012, 2013 et 2014 respectivement à 112 454 €, 91 215 €, 1 255 €, 418 €.

Adopté à l'unanimité

9. Vote du budget primitif 2011 : Budget commune

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2011 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	7 035 122,00 €	3 850 788,00 €	10 885 910,00 €
RECETTES	7 035 122,00 €	3 850 788,00 €	10 885 910,00 €

Adopté à la majorité

(4 abstentions + 1 pouvoir)

10.

11. Vote du budget primitif 2011 : Budget eau

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2011 du budget eau arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	233 691,00 €	442 395,00 €	676 086,00 €
RECETTES	233 691,00 €	442 395,00 €	676 086,00 €

*Adopté à la majorité
(4 abstentions + 1 pouvoir)*

12. Vote du budget primitif 2011 : Budget assainissement

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2011 du budget assainissement arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	148 214,00 €	394 172,00 €	542 386,00 €
RECETTES	162 082,00 €	394 172,00 €	556 254,00 €

*Adopté à la majorité
(4 abstentions + 1 pouvoir)*

13. Vote du budget primitif 2011 : Budget lotissement

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2011 du budget lotissement arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 431 220,66 €	958 802,92 €	2 390 023,58 €
RECETTES	2 372 422,92 €	1 308 326,66 €	3 680 749,58 €

*Adopté à la majorité
(4 abstentions + 1 pouvoir)*

Arrêtés

(voir détails dans le recueil des actes administratifs du 3ème trimestre disponible à l'accueil de la mairie)

N°01	Autorisation ouverture commerces non alimentaires sauf branche auto le dimanche 16 janvier 2011
N°02	Interdiction de stationner sur les parties Ouest et Nord de la Place de l'Europe
N°03	Réglementation de la circulation à l'occasion d'un Raid Equestre, le dimanche 17 avril 2011
N°04	Ouverture d'une enquête publique du 7.02.2011 au 22.02.2011 inclus : Incorporation dans domaine public communal, domaine des Feuillantines, domaine des Orientales, parcelle AH 386p1 giratoire RD 57, parcelle AT 318 p La Saulerie
N°05	Réglementation de la circulation et du stationnement, Allée du Prés, travaux Elitel
N°06	Réglementation de la circulation et du stationnement, rues du Poitou et de la Métairie, travaux Eurovia
N°07	Projet d'implantation d'un chapiteau en toile PVC à usage de vente mobilier de jardin Magasin LEROY MERLIN- PC 053 201 10 K 1031
N°08	Réglementation de la circulation et du stationnement, avenue Pierre Coubertin
N°09	Ouverture d'une enquête publique du 21.02.2011 au 07.03.2011 inclus, abroge et remplace l'arrêté 04-2011
N°10	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue André Citroën
N°11	Réglementation de la circulation et du stationnement avenue Pierre de Coubertin, à l'occasion de la livraison de charpente de la nouvelle salle de tennis
N°12	Autorisation administrative concernant le Salon des Vins et de la Gastronomie et le Salon des Energies et de l'Eco-Habitat qui se dérouleront les 5,6 et 7 février 2011 au parc des Expositions
N°13	Réglementation de la circulation et du stationnement, avenue de Paris, travaux FTPB
N°14	Autorisation poursuite des activités de l'hôtel-restaurant l'INTERNATIONAL lieu dit « l'Aulne »
N°15	Autorisation de travaux ou d'aménagement le Bar des Sports 57 avenue de la Libération
N°16	Lutte collective contre les ragondins et les rats musques aux cages pièges du 31 janvier au 28 mars 2011
N°17	Ouverture d'une enquête publique du 22.02.2011 au 11.03.2011 abroge et remplace l'arrêté n°2011-09
N°18	Réglementation de la circulation aux abords de la cheminée du complexe sportif en raison du risque de chute à compter du 10 février 2011
N°19	Réglementation de la circulation sur le chemin communal 204, dit de la Chouanière, au droit du passage à niveau 158, sur le territoire de la commune.
N°20	Autorisation d'ouverture de commerces de détail de la branche Automobile le dimanche 13 mars 2011
N°21	Autorisation d'ouverture de commerces de détail de la branche commerces de gros, matériel agricole le dimanche 20 mars 2011
N°22	Autorisation administrative concernant le Salon du chiot et de l'animal de compagnie qui se déroulera les 26 et 27 février 2011 au Parc des Expositions
N°23	Réglementation du stationnement face au 21 rue Alain Gerbault
N°24	Réglementation de la circulation et du stationnement face au 95 de l'avenue Maréchal
N°25	Réglementation du stationnement sur le parking de l'école de musique, rue du Haut Bourg
N°26	Abrogation d'autorisation d'exploitation d'un emplacement de taxi
N°27	Réglementation de la circulation et du stationnement sur la rue de la zone d'activités des Chênes
N°28	Prolongation d'ouverture du débit de boisson « La P'tite Mousse », les 11 et 26 mars 2011
N°29	Réglementation du stationnement face au 8, boulevard Raphaël TOUTAIN
N°30	Création d'un Pôle Culturel Marche de maîtrise d'œuvre – Jury de concours – désignation des personnalités
N°31	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue des Chênes

N°32	Réglementation de la circulation et du stationnement, boulevard des Loges
N°33	Réglementation de la circulation et du stationnement, boulevard de la Vannerie
N°34	Réglementation de la circulation et du stationnement, avenue de Paris

Certifié conforme,
La Directrice Générale des Services,

Evelyne AVRIL

Impression et mise en page :
MAIRIE de SAINT-BERTHEVIN
Secrétariat général
Place de l'Europe
B.P. 4255
53942 SAINT-BERTHEVIN Cedex